



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFET DE L'HÉRAULT

### *Préfecture*

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES

LOCALES

BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT

Relevé de conclusions CSS du 3 mai 2016-3.odt

Affaire suivie par : R. MARINI et A. GASTARD

Téléphone : 04.67.61.68.57 et 04.67.61.68.56

Montpellier, le 23 JUIN 2016

Commission de suivi de site

Carrière GSM  
Installation de stockage de déchets non dangereux  
lieu-dit « L'Arbousier »  
**CASTRIES**

**Relevé de conclusions**  
**Réunion du mardi 3 mai 2016**

---

La commission de suivi de site s'est réunie le mardi 3 mai 2016 à l'Espace Gare de CASTRIES, sous la présidence de Monsieur JACOB, Secrétaire Général de la Préfecture de l'Hérault.

Avant d'aborder l'ordre du jour, la parole est donnée à l'association CVC Sauvons Guzargues, qui souhaite, au vu des données trimestrielles succinctes publiées sur le site internet de la Métropole, obtenir les chiffres et suivis environnementaux complets concernant l'exploitation de l'installation de stockage sous forme de tableaux, préférés aux graphiques qu'elle qualifie d'illisibles.

M. ABRAHAM, Directeur Adjoint Prévention et Gestion des Déchets de Montpellier Méditerranée Métropole, rappelle l'engagement pris par la Métropole de diffuser les rapports trimestriels, décision qui avait été prise en CSS. Il accède à la demande de l'association en précisant que l'ensemble des données sera transmis avec le rapport annuel d'activité 2015 concernant l'installation.

A la demande de M. ANTOINE, Maire de Guzargues, relative à l'avenir du site de Castries et à la possibilité de créer un 3<sup>ème</sup> casier, M. MEUNIER, Vice-président de Montpellier Méditerranée Métropole, délégué à la prévention et à la valorisation des déchets, confirme qu'il n'y aura pas d'exploitation d'un 3<sup>ème</sup> casier et annonce que la collectivité étudie les solutions permettant le traitement des déchets de la métropole.

### I Installation de stockage de déchets non dangereux

M. ABRAHAM présente à l'aide des documents joints en annexe les travaux réalisés sur le site relatifs à la couverture finale du casier 1, le bassin des lixiviats et le réseau de captage de biogaz. Le bilan d'exploitation laisse apparaître pour l'année 2015, une baisse des quantités stockées du fait de l'arrêt en novembre des apports en provenance de l'usine de méthanisation Amétyst.

\* Les épisodes pluvieux de novembre ont entraîné une augmentation des lixiviats dont les volumes excédentaires ont été traités par station mobile.

\* L'existence d'un réseau de drains sous la barrière active permet de capter les eaux souterraines et de repérer par leur niveau, les dysfonctionnements d'exploitation.

Au début du mois d'octobre, au vu des résultats des prélèvements, une élévation des valeurs DCO et COT est constatée, signifiant une dégradation de la qualité des eaux de drainage.

L'arrêté préfectoral de mesures d'urgence a imposé la mise en œuvre d'un dispositif de surveillance renforcée des eaux de drainage dont les suivis passent d'une fréquence trimestrielle à mensuelle et la suspension, à titre conservatoire, des apports en provenance d'Amétyst.

La recherche de l'origine de la pollution des eaux de drainage, après avoir exclu le défaut d'étanchéité de la barrière passive et de la barrière active, aboutit à modifier la configuration des réseaux de pompage des eaux de drainage et de lixiviats, par la séparation de leurs parties communes. Aucun impact sur l'environnement n'a été décelé.

\* Le suivi de la qualité des eaux souterraines, établi sur les résultats de 11 analyses effectuées dont 7 avec l'ensemble des paramètres, ne montre pas de variation entre l'amont et l'aval du casier et conclut à une eau d'excellente qualité.

Alors que les piézomètres situés en aval de l'installation de stockage ne montrent pas d'augmentation particulière de nitrates, des concentrations élevées sont signalées au niveau du Pz<sub>1,3</sub>, commun aux 2 installations. Après avoir éliminé les différentes origines possibles de pollution, une expertise des systèmes d'assainissement non collectif (ANC) des 2 installations est envisagée compte tenu de la corrélation entre la création des ANC et l'augmentation des nitrates.

\* Les campagnes de prélèvement des eaux de la Cadoule intègrent 2 indices complémentaires et plus particulièrement celui relatif au peuplement de diatomées (IBD) qui rend compte uniquement de la qualité de l'eau. Cette analyse a pu mettre en évidence une très bonne qualité de l'eau de la Cadoule. En 2016, le bureau d'études interviendra 15 jours après la vidange des bassins d'eaux pluviales pour mesurer la qualité du cours d'eau.

\* Les suivis relatifs à la faune-flore, aux bruits et aux tirs de mines ne montrent aucun effet négatif : les résultats sont conformes.

\* À la suite du constat d'une augmentation du débitmètre de la torchère en début d'été, un ré-étalonnage a été nécessaire, permettant ainsi de retrouver des valeurs comparables à celles enregistrées auparavant.

La qualité de l'air ambiant qui est mesuré 2 fois/an, ne présente aucun risque pour les agents travaillant sur le site.

\* Le jury de nez a été réactivé au printemps 2016. L'augmentation des plaintes comptabilisées en novembre 2015 est la conséquence des nuisances olfactives générées par le bassin des lixiviats dont les volumes importants ont été traités par une station de traitement mobile complémentaire. La mise en œuvre de ces mesures correctives a permis un retour à une situation normale dès le 1<sup>er</sup> trimestre 2016.

À l'issue de la présentation des bilans, Monsieur JACOB donne la parole aux membres de la commission.

À la question de M. le Maire de Montaud relative au taux de manganèse anormalement élevé au Pz<sub>1,2</sub> (330µg/l), M. ABRAHAM signale qu'une fuite dans le casier se serait traduite par des valeurs augmentées de tous les autres traceurs. Le laboratoire n'a pas détecté d'anomalie dans son protocole de prélèvement et l'origine de cette élévation du taux de manganèse reste inexplicée.

À la demande de l'association CVC Sauvons Guzargues relative aux tonnages des déchets stockés dans les casiers 1 et 2, M. PRADEAU, Direction Prévention et Gestion des Déchets de

Montpellier Méditerranée Métropole, précise que les chiffres demandés figurent à la page 30 du rapport annuel 2015.

Aux observations relatives aux difficultés de lecture des graphiques rencontrées par les associations Mosson Coulée Verte et ACIDC qui critiquent la transcription sous forme de points et l'unité choisie, Monsieur ABRAHAM souligne que ce choix permet de mettre en évidence immédiatement une pollution et que le fait de relier les points n'apportera aucune amélioration dans la lecture des valeurs collectées. La modification de l'échelle de mesure sera cependant prise en compte dans les prochains bilans.

Pour répondre à l'association ACIDC, qui conclut à une dégradation de la qualité des eaux souterraines au vu du nombre d'analyses dont les résultats sont supérieurs aux seuils, M. PRADEAU signale que la comparaison ne peut s'établir que sur un même nombre d'analyses puisque celui-ci a augmenté entre 2008 et 2016. Par ailleurs, la mise en cause de l'installation ne ne pourrait être établie qu'après avoir examiné la variation des données collectées entre l'amont et l'aval. M. ABRAHAM souligne pour expliquer la présence, dans les eaux souterraines, d'aluminium dénoncée par l'association, que les matériaux de couverture sont constitués d'argile, naturellement riche en aluminium.

M. JACOB suggère qu'une distinction puisse être envisagée entre l'amont et l'aval de l'installation avant d'attribuer les résultats annoncés par l'association ACIDC à l'exploitation du centre de stockage. Il serait intéressant d'effectuer des analyses sur un certain nombre de métaux sur une durée de 4 ou 5 années en amont et en aval.

M. MAESTRI, Chef du département foncier et environnement GSM Languedoc, signale que, sur les conseils de M. LATGÉ, Bureau d'études hydrogéologiques BERGASUD, le piézomètre Pz<sub>1-5</sub> a été positionné en amont du site. Au vu des résultats des analyses des eaux de la source de Ferrières, située dans un autre compartiment géologique, il n'y a pas de dégradation de la qualité des eaux entre l'amont et l'aval.

Aux interrogations de l'association CVC Sauvons Guzargues et de l'association Mosson Coulée Verte, relatives aux diffusions des pollutions via des failles latérales, M. LATGÉ affirme qu'il n'y a pas de possibilité de détection de pollutions en amont dans la mesure où, de par les lois de la physique, l'eau s'écoule par gravité vers l'aval.

Après l'intervention de M. BASCOU, Maire de Teyran, M. JACOB souhaiterait que le sujet sur la position des piézomètres soit débattue hors CSS et validée après avis d'expert.

Les associations CVC Sauvons Guzargues et ACIDC font part de leurs conclusions tirées des résultats d'analyses des déchets issus de l'exploitation d'Amétyst et stockés à Castries. La présence d'aluminium dans les eaux souterraines est constatée depuis 2010 par BERGASUD et son taux qui est en nette progression, pourrait être la conséquence des déchets de méthanisation. M. LATGÉ signale que les marnes d'argile contiennent de l'aluminium et que la source de Ferrières est riche en fer.

Alors que la présence des nitrates pourrait être expliquée par la transformation des déchets organiques issus des ANC, l'association CVC Sauvons Guzargues soulève la probabilité d'un défaut d'étanchéité de la barrière passive du casier 1. À cette nouvelle remarque, M. JACOB souligne le climat de défiance créé par la remise en cause systématique de toutes les réponses apportées par l'exploitant aux questions posées.

M. LABELLE, chef de l'Unité départementale de la DREAL, signale que les prescriptions imposées lors de la création des casiers 1 et 2 sont identiques et leur réalisation est conforme. Si la fuite était avérée, tous les paramètres seraient concernés.

L'association CVC Sauvons Guzargues s'interroge sur les volumes d'eau de drainage collectés qui semblent élevés en comparaison de ceux stockés dans le bassin. M. ABRAHAM signale que l'incohérence des volumes avec les temps de fonctionnement des pompes a conduit à l'installation de débitmètres permettant une estimation plus juste. L'association demande l'analyse des eaux de drainage du casier 1 et souhaite que lui soient communiqués les résultats obtenus.

Par ailleurs, à la demande de l'association, M.ABRAHAM indique que le volume du biogaz est mesuré au niveau de la torchère. Le débitmètre qui est un dispositif sensible, est régulièrement ré-étalonné afin d'éviter tout dysfonctionnement.

À la question de l'association qui souhaite savoir si le suivi du casier 1 est distinct de celui du casier 2 afin d'évaluer l'évolution de la dégradation des déchets, M.ABRAHAM indique qu'il n'y a pas de différenciation entre les 2.

En réponse à l'association CVC Sauvons Guzargues qui sollicite des informations sur l'arrêté de mesures d'urgence, M. LABELLE signale que le niveau maximal des lixiviats est imposé par la réglementation. Aux constats de dépassement des hauteurs, il a été demandé à l'exploitant de ramener les niveaux à la hauteur réglementaire.

L'association Mosson Coulée Verte signale, à la demande de l'association Saint Drézery Nature Environnement, que des algues noires se sont développées près de la source de Fontgrand. Après les premiers éléments fournis à l'association par l'Agence régionale de santé, la présence de métaux pourrait expliquer ce phénomène. Cependant, M. le Maire de CASTRIES reste surpris par ce signalement non constaté par l'association castriote en charge des eaux de l'aqueduc. M. MEUNIER suggère que l'analyse des algues soit programmée.

## 2/ Carrière GSM

M. MAESTRI présente les bilans à l'aide des documents qui ont été transmis aux membres de la CSS.

Cette présentation n'appelle aucune observation de la part des membres de la commission.

## Niveaux sonores :

Les niveaux sonores qui sont relevés tous les 3 ans, ont été analysés en ce début d'année 2016.

Les émergences mesurées sont inférieures aux seuils réglementaires définis par les arrêtés préfectoraux.

Les niveaux sonores relevés en limites d'emprise restent inférieurs à la réglementation en vigueur sur le site.

## Discussions :

L'association CVC Sauvons Guzargues demande à quelle date doit se terminer l'exploitation de la carrière et ses réaménagements.

La fermeture de la carrière est prévue au 31 décembre 2026, l'arrêté de 2007 prévoyant une durée maximale d'exploitation de 30 ans.

Les réaménagements ont déjà débuté dans l'angle nord/est de la carrière. Le premier front de taille est terminé et a été végétalisé en automne dernier. A terme, les fronts de taille s'élèveront à 15m de haut.

L'association Mosson Coulée Verte intervient pour féliciter l'exploitant sur la présentation des graphiques relatifs aux données de la carrière, (données linéaires). Elle est intervenue précédemment lors de la présentation des données concernant l'installation de stockage des déchets non dangereux pour signaler que les données par points sont peu représentatives et illisibles.

L'ensemble des discussions, concernant le suivi de la qualité des eaux souterraines et des eaux de rejet de la carrière sont identiques à celles évoquées suite à la présentation des résultats de l'installation de stockage des déchets non dangereux.

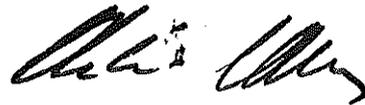
L'exploitant explique que l'augmentation des nitrates observée sur le Pz 1-3 serait due à la proximité des ANC (environ 50m pour celui de l'ISDND et 200m pour celui de la carrière). La concomitance de la création de ces ANC avec l'augmentation des teneurs en nitrates, la nature karstique où les écoulements peuvent se faire rapidement en droite ligne via des fissures ou des failles, pourraient expliquer ces concentrations élevées. Les pics interviennent après les pluies automnales qui pourraient provoquer un effet de chasse et les pics associés.

La problématique étant la même, M. JACOB réitère ses conclusions avant de remercier les membres de leur participation. Avant de clôturer la séance, il conclut sur les deux engagements suivants :

- L'exploitant devra fournir un tableau chronologique, distinguant les piézomètres amont/aval, qui permettra de détecter s'il y a une dégradation et où elle se situe. Ces données permettront de lever les doutes et seront diffusées aux membres de la CSS.

- Faire un point sur le niveau piézométrique de la nappe indiqué dans deux rapports du BRGM (RP-55421 et RP55399).

**Le Président de la Commission  
Le Secrétaire Général**



**Olivier JACOB**

